



La CGPME se structure en Charente-Maritime, son Président William Trouvé, répond à nos questions sur la défiscalisation des heures supplémentaires

mardi 2 octobre 2007, par [lpe](#)

La CGPME (Confédération générale des Petites et moyennes entreprises) se construit une légitimité actuellement en Charente-Maritime : un nouvel élan est donné depuis le début de l'année



par **William Trouvé**, son Président, avec plusieurs objectifs :

- mailler l'ensemble du territoire du département,
- développer le nombre d'adhérents à raison de 100 par an pendant les 3 premières années (pour 2007, le contrat est quasiment rempli puisque le syndicat interprofessionnel compte déjà 75 adhérents),
- tisser des partenariats avec des groupements professionnels (ce qui est déjà le cas avec l'UMIH : syndicat des hôteliers, les ambulanciers),
- être présente là où des mandats paritaires sont disponibles ; c'est le cas à l'URSSAF, dans les Tribunaux de commerce, les Conseils de Prud'hommes, le Tribunal des affaires sociales...

La CGPME17, dont le **siège est basé à Saintes**, se réunit chaque mois dans un lieu différent du département, avec une quinzaine d'administrateurs, en laissant la porte ouverte à qui voudrait découvrir le fonctionnement de ce syndicat de PME.

Elle tiendra son assemblée le **6 décembre à Saintes** et compte sur la venue du **Président national Jean-François Roubaud**.

Autre projet à l'échelle régionale : **constituer une entité régionale de la CGPME**, afin d'avoir une représentativité dans des instances telles que le CESR, et de mieux défendre les intérêts des PME de Poitou-Charentes à l'extérieur de la région.

Pour en savoir plus : www.cgpme.fr

CGPME 17 - 11 rue des Brandes - ZI les Charriers - 17100 Saintes

Tel : 05.46.74.34.04

William Trouvé, est le patron d'un groupe de 5 PME "**Le Temps des arts graphiques**", ([voir notre article en rubrique entreprendre](#)), il est également vice-président du Club Pays Santon entreprises, et conseiller technique à la CCI de Saintes-Rochefort ; interrogé ce lundi sur la **défiscalisation des heures supplémentaires**, il juge que "*sur le fond, la mesure est satisfaisante car elle incite les salariés à travailler plus.*"

Par contre, sur la forme, pour les entreprises de moins de 20 salariés, le coût du travail s'accroît pour les salariés recevant moins de 1,3 fois le SMIC : la réduction de 1,5€ de charges patronales par heure supplémentaire ne compensant pas l'augmentation de 15% des heures supplémentaires (antérieurement payées +10%)".

"Ce sont les plus petites entreprises qui sont touchées par cette réforme dont les circulaires d'application n'ont d'ailleurs pas été publiées..."

On peut ajouter que cette nouvelle disposition, en vigueur au 1er octobre, ne simplifie pas non plus la rédaction du bulletin de paie, déjà très fastidieux et se poser une question : cette défiscalisation est elle une micro-mesure destinée à gagner quelques points de croissance rapidement ou s'inscrit-elle dans une politique de libéralisme économique à plus long terme ?